



SÉISME

Le risque sur la commune

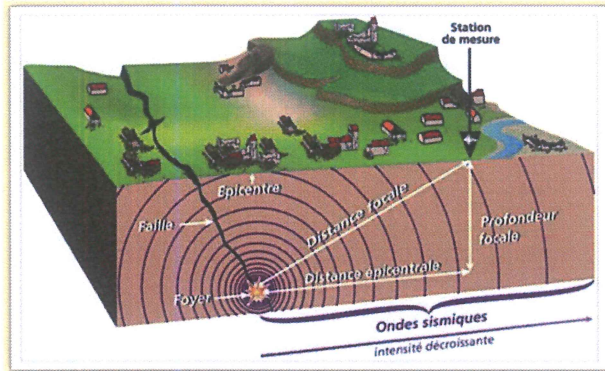
La commune de Breil sur Roya se trouve en zone de sismicité 4 (sismicité moyenne). Malgré ce classement, la commune répond à un objectif de protection parasismique dans les limites économiques supportables par la collectivité.

En surface un tremblement de terre peut dégrader ou détruire des bâtiments, produire des décalages de la surface du sol, provoquer des chutes de blocs.

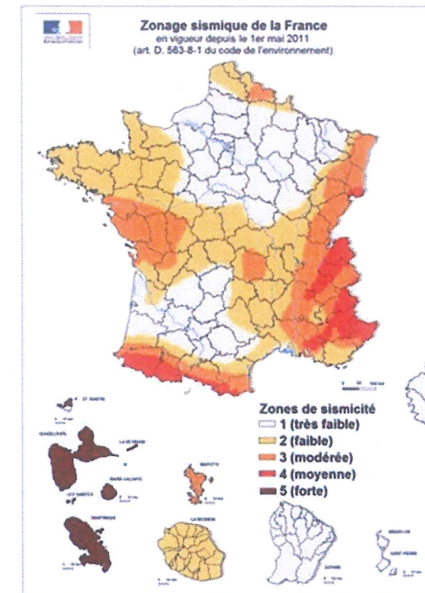
Le nouveau zonage du risque sismique date du 1er mai 2011. Ce zonage a divisé le territoire national en 5 zones de sismicité croissante : 1,2,3,4, et 5 ;

L'intensité d'un séisme est déterminée à partir des observations visuelles (dégâts aux constructions). Elle est évaluée à l'aide des échelles MSK ou Mercalli qui comprennent 12 degrés.

Un séisme est également caractérisé par sa magnitude, évaluée à l'aide de l'échelle de Richter. La magnitude correspond à la quantité d'énergie libérée par des ondes sismiques. Elle est déterminée à partir des renseignements sur ces ondes par les instruments.



Zones soumises au séisme



Liens utiles :

Bureau Central Sismologique Français
www.franceseisme.fr

Réseau National de surveillance sismique
<http://renass.unistra.fr/>

Plan séisme
www.planseisme.fr

« Les bons réflexes »

AVANT

- * Repérez les endroits où vous protéger (loin des fenêtres, sous un meuble solide)
- * Fixez les appareils et meubles lourds
- * Amarrer les cuves
- * Déplacer les véhicules stationnés à proximité des berges

PENDANT

A l'intérieur :

- * Se protéger la tête avec les bras
- * S'éloigner des fenêtres et s'abriter sous un meuble solide ou contre un mur porteur

A l'extérieur :

- * Fuyez latéralement et ne revenez pas sur vos pas
- * Ne pas s'approcher des lignes électriques
- * N'entrez pas dans un bâtiment endommagé et ne vous en approchez pas

APRÈS

- * Ne pas rentrer dans les bâtiments
- * En cas d'ensevelissement, se manifester en tapant contre les parois
- * Prendre contact avec les voisins qui peuvent avoir besoin d'aide
- * Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE SISMIQUE
consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas de tremblement de terre

PENDANT		APRÈS	
à l'intérieur	protégez-vous la tête avec les bras → sortez-vous sous un meuble solide	→ fermez le gaz et l'électricité	→ ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre
à l'extérieur	→ éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...	→ évacuez les bâtiments et n'y retournez pas ne prenez pas l'ascenseur	→ écoutez la radio respectez les consignes des autorités

si vous êtes en voiture restez-y rejoignez le lieu de regroupement